

# PÉTITION POUR AIX-LES-BAINS

## Sauvegarder la villa NIRVANA et son parc : un enjeu d'intérêt général.

Les aixois ont eu la surprise d'apprendre la demande de modification du PLUi (Plan local d'Urbanisme) pour permettre la construction de **deux immeubles de 18 m de haut** dans le parc de la villa Nirvana, un bâtiment du XIXème siècle, emblématique de notre cité thermale.

Une enquête publique a été ouverte, qui s'est close le 27 janvier dernier. Vous avez été près de **400 à émettre un avis négatif**.

Les prises de position viennent de toute la France, témoignant d'un attachement réel au patrimoine aixois, bien au-delà de notre cité.

Nous avons écrit au Maire, président du Grand Lac et vice-président du conseil départemental en charge des finances, de la culture et du patrimoine pour lui demander de renoncer à ce projet.

Une réunion d'information est organisée par le promoteur le jeudi 16 février à 18H00 au palais des congrès. **Est-ce les promoteurs qui décident des règles d'urbanisme à Aix-les-Bains ?**

N'ouvrons pas à la pression foncière, une porte de "laisser faire n'importe quoi" au profit d'intérêts privés.

**Nous demandons l'abandon du projet et le classement de la totalité de ce terrain en zone ND (non constructible)** définie par le droit de l'urbanisme comme «un ensemble bâti patrimonial et un parc paysager attenant aux caractères patrimoniaux » : la Villa Nirvana et son parc centenaire sont exactement cela !

**Protégeons nos parcs**, les arbres centenaires et la biodiversité qu'ils abritent. Respectons notre histoire. Notre idée de la ville n'est pas celle des promoteurs.

Merci pour votre soutien et **rendez-vous le 16 février à 18H00 devant l'entrée du Palais des Congrès** pour manifester en silence notre opposition.

*Le collectif Boncelin Chantemerle*

**Lien pour la pétition :**

[www.change.org/protection-nirvana](http://www.change.org/protection-nirvana)

**Notre site web :**

[www.sauvegarde-nirvana-boncelin.org](http://www.sauvegarde-nirvana-boncelin.org)



Scannez ce QR code et signez la pétition en 3 clics.



# PÉTITION POUR AIX-LES-BAINS

## Sauvegarder la villa NIRVANA et son parc : un enjeu d'intérêt général.

Les aixois ont eu la surprise d'apprendre la demande de modification du PLUi (Plan local d'Urbanisme) pour permettre la construction de **deux immeubles de 18 m de haut** dans le parc de la villa Nirvana, un bâtiment du XIXème siècle, emblématique de notre cité thermale.

Une enquête publique a été ouverte, qui s'est close le 27 janvier dernier. Vous avez été près de **400 à émettre un avis négatif**.

Les prises de position viennent de toute la France, témoignant d'un attachement réel au patrimoine aixois, bien au-delà de notre cité.

Nous avons écrit au Maire, président du Grand Lac et vice-président du conseil départemental en charge des finances, de la culture et du patrimoine pour lui demander de renoncer à ce projet.

Une réunion d'information est organisée par le promoteur le jeudi 16 février à 18H00 au palais des congrès. **Est-ce les promoteurs qui décident des règles d'urbanisme à Aix-les-Bains ?**

N'ouvrons pas à la pression foncière, une porte de "laisser faire n'importe quoi" au profit d'intérêts privés.

**Nous demandons l'abandon du projet et le classement de la totalité de ce terrain en zone ND (non constructible)** définie par le droit de l'urbanisme comme «un ensemble bâti patrimonial et un parc paysager attenant aux caractères patrimoniaux » : la Villa Nirvana et son parc centenaire sont exactement cela !

**Protégeons nos parcs**, les arbres centenaires et la biodiversité qu'ils abritent. Respectons notre histoire. Notre idée de la ville n'est pas celle des promoteurs.

Merci pour votre soutien et **rendez-vous le 16 février à 18H00 devant l'entrée du Palais des Congrès** pour manifester en silence notre opposition.

*Le collectif Boncelin Chantemerle*

**Lien pour la pétition :**

[www.change.org/protection-nirvana](http://www.change.org/protection-nirvana)

**Notre site web :**

[www.sauvegarde-nirvana-boncelin.org](http://www.sauvegarde-nirvana-boncelin.org)



Scannez ce QR code et signez la pétition en 3 clics.

